



## ASSOCIATION BARRAGE

Association d'usagers et de défense de l'environnement

Membre de « Sources et Rivières »

63, route des Bardys

87410 Le Palais sur Vienne

## CLIC\* Primagaz 18/11/2009

Ce jour a bien eu lieu en préfecture la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité Local d'Information et de Concertation de la société PRIMAGAZ de Saint-Priest-Taurion. L'association BARRAGE, représentant le collège des riverains, désignée par la préfecture, était représentée par Mrs BAYOL pour Rilhac/Rancon et CHAUFFIER pour Le Palais/v. Etaient présents divers organismes : Préfecture/SDIS (pompiers)/DDE/DRIRE/DDTEFP/Les communes de St Priest et Rilhac/un représentant de la SNCF/la Sté PRIMAGAZ (exploitant+salarié)/Les associations d'environnement. L'ordre du jour portait plus particulièrement sur l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Sté Primagaz. Cette première réunion tenait plus d'un état des lieux de la situation actuelle (information-concertation) et du prévisionnel en matière de prévention pour l'avenir. Nous ont été présenté :

- \_ Le rôle du CLIC et son fonctionnement
- \_ Un PPRT : pourquoi ? comment ? et qui ?
- \_ L'état d'avancement d'élaboration du PPRT (phases antérieures)
- \_ Présentation de la société Primagaz (dépôt des Bardys/travaux de réduction des risques)
- \_ L'élaboration du PPRT avec les organismes associés, les opérations à venir.
- \_ Nomination du président du CLIC
- \_ L'avis du CLIC sur le principe de réalisation du PPRT Primagaz (concertation)
- \_ La désignation des personnes ou organismes à associer à la réalisation du PPRT.

L'élaboration de ce plan de prévention des risques technologiques est prescrite autour du site CGP Primagaz (classé SEVESO) sur la partie du territoire de la commune de Saint Priest-Taurion potentiellement exposée à des phénomènes dangereux à l'origine de cette société et pouvant y entraîner des effets sur la santé et la sécurité publiques. Le potentiel de ces dangers sont exclusivement liés au stockage et à la manutention des produits GPL. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets de surpression et des effets thermiques. Une cartographie définit le périmètre d'étude en fonction de ces dangers.

La concertation est la plus large possible avec les habitants, les associations locales et autres personnes pendant toute la durée de l'élaboration du projet : un registre est ouvert et tenu à disposition en mairie. Une réunion publique d'information au moins sera organisée sur la commune de St Priest et annoncée par voie d'affichage. Le bilan de la concertation sera également porté à la connaissance du public par voie d'affichage et adressé aux personnes et organismes associés à l'étude. Ce PPRT doit être approuvé dans un délai de 18 mois à compter de la date de prescription, vu la complexité du plan et l'ampleur des consultations les délais risquent d'être « tendus ». Nous avons pu constater au cours de cette réunion la bonne volonté de concertation entre les différents intervenants et le climat de confiance qui semble régner entre les divers organismes, autorités administratives, les communes et l'industriel. Un groupe de travail devrait voir le jour au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Les choix futurs semblent s'orienter vers une diminution du périmètre de diffusion des risques et leur limitation, par divers moyens et organisation (stockage/livraisons approvisionnement). Sur ces premières constatations nous partageons ces orientations, mis à part une seule mais elle est de taille : l'abandon quasi- définitif de l'approvisionnement par le rail pour diverses raisons (politique de transport de fret SNCF/dangers liés au stockage et stationnement des wagons ?) A l'heure du Grenelle de l'environnement, alors que le site est raccordé au réseau, que les installations terminales sont en parfait état, la sécurité du rail n'est plus à prouver, BARRAGE à du mal à comprendre de tels choix, comment peut-on abandonner de tels installations avec tous les avantages qu'elles représentent ? L'approvisionnement en GPL du site (exclusivement par la route) représente environ le flux de 800 camions à l'année, auquel il faut rajouter la flotte journalière pour la distribution et les livraisons ce qui représente un total de près de 3200 camions/l'an ! Nous aurions aimé que la raison l'emporte.....

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé pour toute évolution de la situation et de l'avancement des projets. Vous pourrez trouver désormais les informations et compte rendu du CLIC, en ligne sur le site de la DRIRE : <http://www.limousin.drire.gouv.fr/>

Merci de votre attention, Cordialement

Pour l'association **BARRAGE**

CHAUFFIER Jean Pierre

- **CLIC** : Comité Local d'Information et de Concertation (institué conformément à la loi risques du 30 juillet 2003- *Post-AZF*)
- **PRIMAGAZ** : groupe SHV Gas (Holandais), 1<sup>er</sup> distributeur mondial de GPL
- **PPRT** : existent autour de chaque site classé SEVESO (seuil haut)